

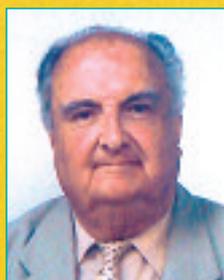


SMIRTOM
DU VEXIN

La feuille
du **TRI**

N°18 - PRINTEMPS-ÉTÉ 2007

JOURNAL D'INFORMATION
SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ÉDITÉ PAR LE SMIRTOM DU VEXIN



Yves de KERVEGUEN

L'année 2006 a été particulièrement favorable pour le SMIRTOM du Vexin. En effet, les prix de reprise des matériaux recyclables par les industriels dans le contexte international actuel ont **généralisé des recettes supplémentaires**.

En espérant que ces valeurs se maintiendront en 2007, l'assemblée générale du Syndicat, par délibération en date du 27 mars

2007, a décidé de faire bénéficier les habitants, qui dans leur globalité ont participé au programme de tri sélectif des emballages, d'un **abaissement de l'ordre de 10%** du coût moyen de traitement des déchets ménagers (hors déchetterie) par rapport au prix défini en 2006, soit, pour 2007, **47,15 € par habitant**.

A cette valeur se rajoute le coût individualisé de gestion des déchetteries.

Ces dispositions se traduiront par **une diminution de la TEOM 2007 comprise entre 7 et 8%** suivant les dispositions légales en vigueur⁽¹⁾ (bases d'imposition, lissage de la TEOM).

L'année 2007 sera également une année d'évolution dans le cadre du programme national de protection de l'environnement. La **récupération, le traitement et la valorisation des D3E** sont des objectifs que nous devons réaliser cette année.

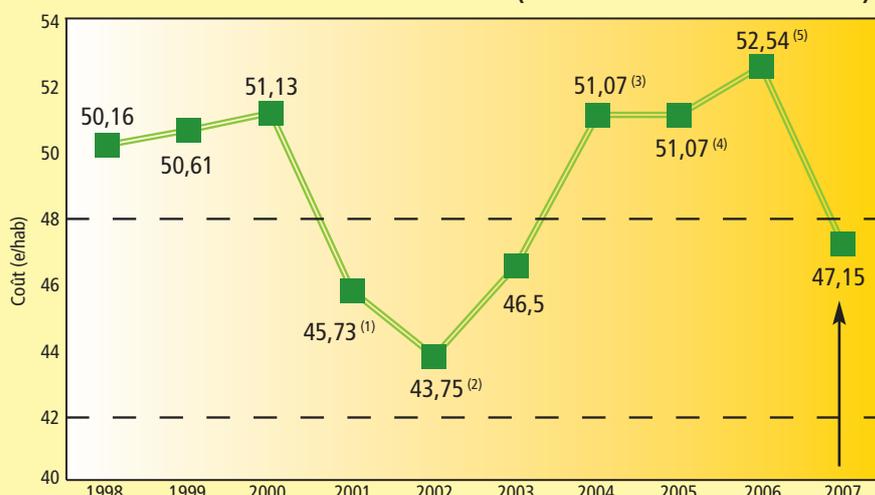
Les déchetteries vont être équipées pour recevoir les D3E (réfrigérateurs, lave-linge, ordinateurs, télévisions, appareils ménagers...). Pour la mise en place de cette collecte sélective, le SMIRTOM du Vexin va signer, à partir du mois de mai, des conventions avec l'OCAD3E (organisme financier) et ECOLOGIC (éco organisme). Ce service, totalement pris en charge par les organismes, **ne coûtera rien au SMIRTOM et aux habitants**.

Je compte sur vous et votre adhésion au programme D3E pour accomplir ce geste citoyen de protection de la nature.

Yves de KERVEGUEN,
Président du SMIRTOM du Vexin

(1) : se reporter à la Feuille du Tri n°16 sur le calcul de la TEOM

Evolution de la TEOM du SMIRTOM (hors coûts des déchetteries)



Coût du traitement de vos déchets (hors déchetteries)

- (1) Baisse due à la mise en place de la collecte sélective
(2) Baisse due à la montée en puissance de la collecte sélective
(3) Augmentation due au renouvellement du marché de collecte
(4) Aucune augmentation malgré la mise en service du centre de tri de Vigny
(5) Augmentation due à la mise aux normes de l'usine d'incinération des ordures ménagères

Sommaire

- ▶ Edito p. 1
- ▶ Collecte des encombrants p. 2
- ▶ Collecte sélective des D3E p. 3
- ▶ Infos pratiques p. 4

La collecte des encombrants

→ La collecte en porte à porte des encombrants ne correspond plus aux **objectifs de valorisation et de la protection de l'environnement** :

- Actuellement, les objets collectés en mélange sont directement mis en décharge contrôlée (enfouissement technique).
- Le ramassage, notamment des réfrigérateurs, laves-linges ou téléviseurs, mélangés avec d'autres produits, **ne permet pas leur dépollution et leur valorisation, ou éventuellement leur réutilisation.**



→ La déchetterie présente un double avantage :

- En tant que centre d'apport volontaire, elle permet **le tri et la valorisation des encombrants.**
- Sur le plan économique, la collecte en mélange en porte à porte

et le traitement d'**une tonne d'encombrants coûte 160 €.**

La même tonne, apportée en déchetterie, sera triée pour être valorisée au maximum, pour un coût moins élevé :

Encombrant	{	- Ferrailles : recette de 15 € par tonne
		- Tout venant : coût de 94 € par tonne
		- Bois : coût de 98 € par tonne

Et si on allait en déchetterie

**Démarrage de la collecte sélective
des D3E dans toutes les déchetteries
le 15 juin 2007**

? Une démarche citoyenne

D3E

- **Un nouveau sigle :** DEEE (Déchets des Equipements Electriques et Electroniques).



- **Un nouveau logo :**

Ce logo indique que vos D3E doivent être obligatoirement recyclés et ne pas être jetés dans votre poubelle.

Par décret en date du 20 juillet 2005, tout matériel électrique ou électronique hors d'usage doit être récupéré en vue de sa **dépollution, du recyclage et de la valorisation de ses composants**.

Le SMIRTOM du Vexin va procéder à un aménagement de ses déchetteries pour l'accueil de ces D3E. Des aires de stockage spécifiques vont y être aménagées de manière à récupérer :



- **le matériel de froid :** réfrigérateurs, congélateurs ;

- **le hors-froid :** lave-vaisselle, lave-linge ;



- **les petits appareils :** sèche-cheveux, cafetières, téléphones, imprimantes, unités centrales, jouets ;

- **les écrans :** télévisions, écrans d'ordinateur.



Le dépôt est gratuit (pour les particuliers).

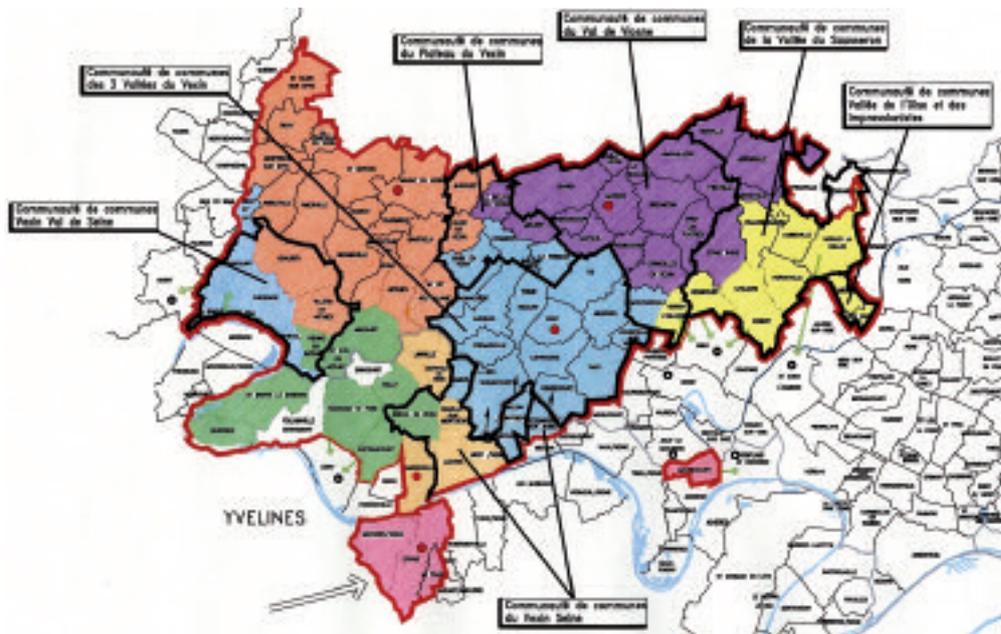
Tout distributeur de matériel neuf a l'obligation de reprendre gratuitement un matériel équivalent usagé lors de l'achat en magasin ou à la livraison (règle du 1 pour 1).

Je souhaite aller en déchetterie... Que dois-je faire ?

Le gardien de la déchetterie vous attend : il est à votre disposition pour vous accueillir, **vous remettre une carte d'accès permanent gratuite** et vous aider dans le tri de vos déchets.

Lors de votre premier passage, vous devez apporter un **justificatif de domicile** (au choix, facture d'électricité, téléphone ou avis d'imposition), la **carte grise de votre véhicule** et une **pièce d'identité**.

La carte ci-dessous vous indique à quelle déchetterie est rattachée votre commune :



Déchetteries du SMIRTOM du Vexin

- Epone - Route de Nezel - Lieu-dit "Les Beurrans" 78 680 Epone - Tél. : 01 30 90 21 53
- Gargenville - Rue du Docteur Roux- 78 440 Gargenville Tél. : 01 30 93 78 46
- Magny-en-Vexin - 23 rue Gutenberg - PAE la Demi-Lune 95 420 Magny-en-Vexin - Tél. : 01 34 46 81 85
- Marines - Rue du Goulet - 95 640 Marines Tél. : 01 30 39 89 45
- Vigny - Lieu-dit "Les Roches" - 95 450 Vigny Tél. : 01 34 66 12 17

Déchetteries extérieures

- Jouy-le-Moutier (CACP) - Rue Denis Papin - Parc d'activités des Forbeux - 95 280 Jouy-le-Moutier - Tél. : 01 34 30 98 67
- Osny (CACP) - Chemin des Hayettes (derrière Centre Leclerc) - 95 520 Osny - Tél. : 01 30 31 22 51
- Saint-Ouen l'Aumône (CACP) - Z.I. des Béthunes (suivre fléchage "Centre principal de Traitement") 95 310 Saint-Ouen l'Aumône - Tél. : 01 34 30 01 18
- Gasny - Route des Fourges- 27 620 Gasny Tél. : 02 32 53 23 54
- Limay - ZI de Limay/Porcheville - Avenue du Val 78 520 Limay - Tél. : 01 34 77 63 81

Pour connaître les horaires d'ouverture, contacter directement la mairie de votre commune ou le SMIRTOM du Vexin (01 34 66 18 40), ou bien consultez notre site internet (www.smirtomduvexin.net).

Consignes de tri pour le bac jaune

Dans notre dernière Feuille du Tri, nous avons mis l'accent sur les consignes de tri des plastiques, souvent l'objet d'erreurs ! Nous vous rappelons que vous pouvez également y déposer :



Infos de saison : les barquettes et les pots de fleurs en plastique sont à mettre avec vos ordures ménagères.

Si vous avez des questions, des hésitations, n'hésitez pas à contacter le SMIRTOM au 01 34 66 18 40.



La feuille du TRI

SMIRTOM du Vexin,
8 chemin de Vernon - 95450 VIGNY
Tél. : 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79
e-mail : smirtom@smirtomduvexin.net